

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.

LE PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'À RÉCEPTION D'UN AUTRE CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION

17, RUE NEUVE, 17

Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX

Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :

RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C^{ie}, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 3 MAI 1886

Concert européen

Le chef du cabinet grec a envoyé aux représentants des puissances une circulaire dans laquelle il manifeste sa ferme intention de désarmer. Il paraît même que l'opération a reçu un commencement de satisfaction. Les soutiens de famille, qui avaient été appelés sous les drapeaux, ont été renvoyés dans leurs foyers. M. Delyannis a annoncé en outre qu'il se proposait de licencier les classes de réserves deux par deux, en prenant toutes les mesures nécessaires pour éviter des désordres. Il nous semble qu'on ne peut pas lui demander mieux. Cependant les puissances, à ce qu'affirment les dépêches transmises par les agences, ne sont pas satisfaites. Elles exigent de la Grèce, un *modus vivendi* plus humble, une soumission plus complète, des garanties plus catégoriques. Une dépêche de Berlin dit :

Les cinq grandes puissances : Allemagne, Angleterre, Autriche, Russie et Italie sont unanimes pour repousser la réponse de la Grèce à l'ultimatum comme insuffisante, attendu qu'elle n'annonce pas un désarmement inconditionnel. Tant que la Grèce n'aura pas fait une déclaration satisfaisante, les puissances se refuseront à rappeler l'escadre.

Une dépêche de Vienne dit : « La réponse du gouvernement grec à l'ultimatum est jugée ici comme non satisfaisante. Il ne suffit pas que la Grèce promette de ne pas rompre la paix, il faut qu'elle donne des ordres pour le licenciement immédiat de tous les soldats de ses réserves. Son armée régulière suffit pour prévenir les désordres qui pourraient se produire à la suite du désarmement qu'éprouveront les grecs de ne pas voir se réaliser les espérances que leur avait fait concevoir M. Delyannis. »

Les cinq puissances maintiennent donc leur ultimatum, et la flotte internationale est prête à réduire en cendres le Pirée !

Ce n'est pas un couteau, c'est cinq couteaux qu'on met sur la gorge de la Grèce.

Cinq ! cinq larges poignards contre une mince épée, dit le marquis de Saverdy dans *Marion Delorme*. Quand la Grèce se déclare toute disposée à remettre dans le fourreau sa mince épée, quel intérêt l'Europe a-t-elle à la lui arracher brutalement et à la briser ?

Cette attitude de l'Europe paraît d'autant plus singulière que le premier intéressé dans la question, le sultan lui-même, s'est déclaré très satisfait de la réponse faite par le gouvernement grec aux instances amicales du gouvernement de la République française, et s'est exprimé d'un ton d'admiration en représentant de la France à Constantinople ses remerciements pour l'heureuse solution de l'affaire. Or, il se trouve que l'Europe repousse la solution que le sultan regardait comme parfaitement acceptable. C'est être plus royaliste que le roi. Et peut-être la Turquie ne saura-t-elle pas tenir bon gré aux cinq puissances de la manière dont elles défendent ses intérêts.

L'ardeur que l'Europe met à enfoncer une porte qu'on lui ouvre toute grande ne cachera-t-elle pas des combinaisons qui seraient encore plus dangereuses pour l'Épire ottoman que pour tout autre État de la Péninsule balkanique ?

Toutes les fois qu'il y a quelque querelle en Orient, c'est la Turquie qui paie les frais. Si la Grèce, poussée au désespoir, mise dans l'impossibilité de signer une capitulation honorable, retirait les promesses de désarmement qu'elle a faites à la France et se décidait à courir le risque de voir son armée écrasée par les régiments d'Eyoub-pacha et ses ports incendiés par la flotte internationale, quel avantage la Turquie retirerait-elle de tout cela ? La Grèce serait vaincue sans doute. Mais elle serait complètement ruinée et ne pourrait pas payer un tribut ottoman la moindre indemnité de guerre. Et l'Angleterre qui, en apparence du moins, a tenu le premier rôle dans l'imbroglio que viennent de jouer à Athènes les cinq puissances, réclamera à la Turquie, pour le paiement de ses soi-disant services, un bout de territoire, peut-être Rhodes, peut-être même la Crète ; l'Angleterre n'a pas l'habitude de travailler pour rien ; et la politique des *maius velles* n'est pas à son usage.

Les exigences des cinq puissances, leur raideur excessive, leur refus, lorsque la Grèce cède dans le fond, de se prêter à des arrangements de pure forme, qui sauvegardent la dignité de la nation hellénique et permettent au gouvernement d'accomplir décoment sa volte-face, tout cela

pourrait donner à croire qu'il y a dans le concert européen quelque-uns de puissants qui auraient intérêt à brouiller les cartes. Quand nous voyons cinq puissances s'acharner contre la Grèce comme si leur désir était de la pousser à des résolutions désespérées, et exposer la Turquie à une guerre à des insurrections sous prétexte de protéger son repos, il nous semble voir des pompiers qui mettraient le feu à une maison pour avoir un incendie à éteindre.

NOUVELLES DU JOUR

L'élection sénatoriale de la Vendée

M. de Béjarry, conservateur, a été élu le 2 mai, sénateur de la Vendée, par 461 voix contre 383 données au candidat de gauche, M. D. Lacombe.

Il s'agissait de remplacer M. de Courailler, sénateur conservateur, décédé. M. de Courailler avait été élu à l'origine du Sénat le 30 janvier 1876, le second sur trois, par 188 voix, sur 365 votants. Le premier candidat de la liste de gauche avait obtenu 146 voix. Au renouvellement de janvier 1882, M. de Courailler avait été réélu premier de la liste de droite, par 209 voix ; le premier candidat de la liste de gauche avait obtenu 138 voix.

L'élection législative de la Seine

Paris, 2 mai. — Aujourd'hui, comme nous l'avons annoncé, a eu lieu, dans le département de la Seine, l'élection d'un député en remplacement de M. H. Rochefort, démissionnaire.

Voici le résultat de 328 sections sur 325. Inscrits : 502,206; votants : 234,632; M. Gaullier radical-socialiste a obtenu 127,424 voix; M. Roche, socialiste-révolutionnaire, le condamné de Decazeville, a en 80,571 voix. L'élection de M. Gaullier paraît assurée.

Paris, 2 mai. — Voici les résultats complets : Inscrits : 561,532; votants : 265,410; M. Gaullier, 143,902 voix, élu; M. Roche, 98,842 voix.

Modifications ministérielles

Paris, 2 mai. — Des bruits de modifications ministérielles recommencent à circuler. Nous croyons savoir, ainsi que nous l'avons annoncé, qu'elles porteront sur le ministre de M. Sadi-Carnot que remplacera M. Rouvier, et Peytral, sous-secrétaire d'Etat, qui se retirera et à qui succédera M. Delaporte. Le sous-secrétaire de la marine, sera remplacé par M. de Launay.

L'exposition de 1889

Paris, 2 mai. — M. Berger et M. Alphonse sont nommés directeurs généraux de l'Exposition de 1889 ; le premier sera chargé de l'organisation et le second de la construction.

Le concours pour l'Exposition

Le numéro du *Journal Officiel* est ce matin d'une lecture intéressante, car en dehors de la loi d'emprunt, il contient un important arrêté de M. Lockroy, ministre du commerce et de l'industrie. Le concours pour le bâtiment à élever pour l'Exposition universelle de 1889 au Champ-de-Mars, se poursuit jusqu'au 16 mai. Les projets divers concurrents seront exposés du 17 au 22 mai à l'Hôtel-de-Ville.

Deux primes de 4,000 fr., quatre de 2,000 fr. et huit de 1,000 fr. seront distribuées aux auteurs de ces concours.

M. Lockroy se réserve le droit d'établir un second concours auquel pourront prendre part les concurrents primés.

Détail à signaler : les auteurs des projets devront réserver un emplacement pour la fameuse tour de 300 mètres.

Mort de M. Boyer

Une dépêche de Panama annonce la mort de M. Boyer, jeune ingénieur des ponts et chaussées, qui remplissait depuis quelques jours les fonctions de directeur de la compagnie de Panama.

M. Léon Boyer avait été candidat de gauche aux élections législatives du 4 octobre dernier dans la Lozère ; il avait échoué au ballottage.

Léon III et le suffrage des femmes

Rome, 2 mai. — La Ligue pour le suffrage des femmes de l'Etat de New-York vient d'envoyer une adresse au Saint-Père pour le prier de se prononcer en faveur du droit de vote des femmes.

« Accueilli avec vos prédécesseurs, dit cette adresse, ne portera de fruits aussi abondants et aussi glorieux. »

Récompenses

Paris, 2 mai. — Des médailles d'argent ont été accordées à M. Duguenno, ouvrier chez M. Brunel, entrepreneur, à Cambrai et à M. Houzé, ouvrier chez M. Lefort, imprimeur, à Lille.

Un explosion à Alger

Alger, 2 mai. — Une explosion, attribuée à un dépôt clandestin de poudre, a eu lieu dans la matinée d'hier dans une boutique mozabite, rue d'Isly.

Des vitres de plusieurs maisons voisines ont été brisées.

Trois personnes ont été blessées ; l'état de deux d'entre elles inspire de l'inquiétude.

Suicide d'un enfant

Agen, 2 mai. — Un enfant de douze ans, Berger à Gramat, s'est donné la mort en se couchant à travers la voie ferrée à l'approche d'un train allant de Capdenne à Brive. Ce malheureux enfant avait pris soin de bien placer le coin sur le rail ; aussi a-t-il été trouvé la tête séparée du tronc. Un garde liges, ayant aperçu le jeune Lacombe sur la voie, lui cria de se retirer ; mais l'enfant se dirigea au contraire, au-devant du train pour mettre son projet à exécution. On ne sait à quel attribuer ce suicide.

La dynamite en Espagne

Madrid, 2 mai. — Les journaux de Barcelone disent que la police a arrêté deux jeunes gens à la gare de cette ville. Ils portaient un sac renfermant 85 cartouches de dynamite et des boîtes de capsules, dont ils ont refusé d'indiquer la provenance.

Mariage de M. Cleveland

Les journaux américains annoncent le prochain mariage du président des Etats-Unis, M. Cleveland, avec Mlle Folsom, fille de l'ancien associé du président, lorsque ce dernier tenait une étude d'avoué, à Buffalo.

Le choléra

Brindisi, 2 mai. — Depuis hier à midi jusqu'aujourd'hui à la même heure, il y a eu trois cas à Brindisi, à Ostuni 3 cas dont 2 décès, à Trani 5 cas 3 décès. A Torre-Saucia-Suzzone 2 cas.

Tirage d'obligation à Paris

Paris, 1er mai. — Ce matin, à dix heures, il a été procédé publiquement, au palais de l'Industrie, sous la présidence d'un conseiller de préfecture, assisté de deux conseillers municipaux, au 584 tirage trimestriel des obligations à rembourser pour l'amortissement de l'emprunt départemental de 50 millions contracté en vertu de la loi du 17 juillet 1856. A ce tirage il a été extrait de la roue 6,636 numéros, dont les huit premiers ont droit, dans leur ordre de sortie, aux lots ci-après : Le n° 147,883 gagne 100,000 fr. Les deux numéros suivants, chacun 10,000 fr. : 36,698 — 86,275. Les cinq numéros suivants, chacun 1,000 francs : 199,018 — 137,413 — 704 — 8,524 — 51,405. Total : 125,000 francs. Les 6,628 autres numéros sont remboursables au pair. Le paiement des lots primés se fera dans le délai d'un mois.

M. Goblet, dans le discours qu'il a prononcé à la réunion des sociétés savantes, a fait l'apologie des nouvelles lois sur l'enseignement. Il a nettement affirmé la prétention de l'Etat à diriger d'une manière absolue l'instruction primaire. Cette intervention, qui est une des formes les plus intolérables de la tyrannie jacobine, se concilie mal avec la « neutralité » de l'école. Mais il est vrai que de cette dernière on ne parle plus que pour la forme et sans grand espoir de tromper encore les pères de familles.

L'EMPRUNT

Le *Journal officiel* a promulgué dimanche matin la loi relative à l'emprunt. Il publie également le décret et l'arrêté qui en fixent la date ainsi que les conditions.

Le taux d'émission n'a été arrêté que très tard dans la soirée, après la clôture de la petite bourse et sur les cours qui y ont été cotés. Il n'est pas encore connu à l'heure où nous écrivons ces lignes.

Les versements du prix des rentes attribuées à chaque souscripteur seront effectués en quatre fois le jour de la souscription, le 1er juillet, le 1er octobre et le 1er janvier.

La souscription sera ouverte le lundi 10 mai, à 9 heures du matin, et clos le soir même à 4 heures. La somme à réaliser est de 500 millions, plus 4 millions, comme à laquelle a été fixé le maximum des dépenses matérielles et de toutes autres frais, soit au total 504 millions.

Il ne sera pas admis de souscriptions inférieures à 3 fr. de rente. Au-dessus de cette somme, les souscriptions seront reçues pour 10 fr. de rente ou multiples de 10 francs. Toutefois les souscriptions supérieures à 3,000 fr. de rente ne se seront reçues que pour des multiples de 100 francs de rente.

Les intérêts courus sur les versements effectués avant la libération complète des titres seront déduits des versements successivement exigibles. Le montant des dix intérêts est fixé ainsi qu'il suit : par 3 francs de rente au 1er juillet, 15 centimes ; au 1er octobre, 30 centimes ; au 1er janvier, 60 centimes.

Si le montant des souscriptions dépasse la somme de rentes à réaliser toutes les souscriptions qui en font partie, seront soumises à une réduction proportionnelle.

Toutefois, le ministre des finances se réserve le droit de statuer en ce qui concerne les souscriptions qui se trouveraient réduites à 3 francs ou au-dessous de 3 francs de rente.

UN SINGULIER COURTISAN

L'avènement prédit des nouvelles couches se traduit par l'arrivage de nouvelles couches d'instituteurs. Il est certain qu'un hrebis galeux n'est pas faite pour déprimer tout un troupeau ; mais il est toujours bon de montrer que puisqu'on a la prétention de mieux faire, cette prétention est loin d'être toujours justifiée. Il ne se passe, pour ainsi dire, pas de jour qui ne fasse la preuve, ici ou là, de toute la sottise persécutrice, qui distingue le pouvoir de M. Jules Ferry et qui distingue aujourd'hui le gouvernement de ses successeurs. Cela se traduit de cent façons différentes, et parmi toutes ces façons, la plus inepte fut, sans contredit, l'exécution ou l'enlèvement des emblèmes religieux dans les écoles.

On appela cela le respect de la liberté de conscience, parce que, quelque sottise que l'on commette, il faut toujours une apparence de raison. Il est probable que cela fera vivre beaucoup plus longtemps la mémoire de l'ancien préfet de la Seine, M. Hérod, que les services rendus par lui. Nous nous souvenons de cela aujourd'hui encore, pour en hausser les épaules, en nous demandant à quoi pensent ces hommes soi-disant politiques et quel esprit de perversité les pousse à commettre tant de fautes et à endosser la responsabilité de tant de méchantes actions. Ne raconte-t-on pas, depuis quelques jours, qu'un des sénateurs les plus en vue de la gauche, un ancien ministre des affaires étrangères, aux yeux duquel la Chine apparaissait comme une quantité négligeable, s'est tenu coit, dans une église de Paris ?

La chose a fait quelque bruit, assez de bruit pour que le pauvre homme se détende et rejette cette inconvenance sur un rhume qui ne lui permettait point de se découvrir. Mais, dans ce cas-là, pourquoi ne pas rester chez soi ? C'est ce qu'il y aurait de mieux à faire ; il n'y a même pas de moyen plus efficace de soigner un rhume que de garder la chambre.

Est-ce que M. Challengé-Lacour, même très enrhumé, garderait son chapeau sur la tête, en entrant dans un salon ? Et puis que peut bien aller faire, dans une église, quelqu'un qui ne croit à rien ? Jusqu'à un certain point ce comprends ceux qui ne veulent pas y aller. C'est leur affaire. On en voit comme cela pas mal, qui, lors des cérémonies funébrés,

restent sur le parvis et ne pénètrent point. Mais, du moment qu'on y pénètre, les plus vulgaires convenances commandent le respect des coutumes du lieu, et il n'y a pas de rhume qui puisse servir d'excuse à la moindre infraction.

J'en reviens à mes moutons, c'est-à-dire à l'instituteur communal qui vient de fournir un fameux exemple de sa manière libre de penser. Nommé là, pour remplacer des congréganistes, il trouva, dans l'école, les emblèmes religieux qu'on y respectait depuis des années ; et tout un plan germa aussitôt dans sa cervelle de cuisire, c'est-à-dire qu'il songea aux moyens de se mettre bien en cour et de mériter de l'avancement. Le curé de l'endroit flaira quelque chose d'anormal et fit un démarche près du nouveau venu. C'était naturel, et il lui tint à peu près ce langage : « Selon toute probabilité, vous vous empressez de faire disparaître de cette école tous les emblèmes religieux ; aussi je viens vous demander l'autorisation de les emporter moi-même et de les mettre en lieu sûr, soit dans l'église, soit au presbytère. »

L'autre se confondit en excuses et en protestations : « Mais, comment donc pouvez-vous croire, monsieur le curé, que cela puisse vous gêner en quoi que ce soit ? Ces emblèmes, s'ils n'étaient pas là, je ne les y aurais sans doute pas mis ; mais puisqu'ils y sont, laissez-les ; je ne vois pas en quoi ils m'empêcheraient de remplir honorablement mes fonctions. » Impossible de mieux dire ; et il est même probable que le brave curé trouvait, à cet instituteur une certaine dose d'indépendance. Toutefois, est-il qu'il se retira, en se disant que tous les fonctionnaires ne sont pas des iconoclastes, et qu'en dépit des temps, il y a encore des braves gens partout.

Mais voilà qu'un beau jour, le bruit courut que les emblèmes étaient arrachés, et qu'en outre on les avait fait disparaître. Pas difficile de flairer là-dessous quelque sottise ? Et il y en avait une, en effet, mais doublée d'une ignominie. Ce libre-penseur de catégorie infime avait fait ce qui ne viendrait jamais à l'idée du dernier des voyous, même dans un jour d'excitation révolutionnaire. Il avait décroché le crucifix, et l'avait précipité dans un endroit que l'on ne nomme pas, et où il a été retrouvé. A-t-il reçu la récompense de tels services ? Est-il encore installé dans son école ? Je l'ignore, et cependant je ne pense pas qu'il ait été révoqué, ni même déplacé.

Qu'en a pensé le préfet du département ? Qu'en pense M. le ministre de l'instruction publique ? Silence et mystère ! Il est cependant douteux que cet instituteur soit en bonne odeur dans la commune, car les communes de France n'en sont pas encore à rire de ces lugubres facéties, et à porter en triomphe les certins sires qui les commentent. Mais, il est certain que cet homme, de mœurs douteuses, et à cour faire quelque chose de très bien et se montrer d'une servilité diable remarquée. Le silence s'est fait, je crois, jusqu'à ce jour, sur ce qui lui est advenu. A-t-il été désavoué ? Je l'ignore. Peut-être au yeux du préfet et aux yeux du pouvoir, cela passe-t-il pour peccadille sans conséquence. Pauvre homme qui s'imagine, sans doute, à l'heure qu'il est, avoir mérité une couronne civique, et, auquel on devrait en décerner une faite de feuilles de papier ramassées par lui-même à l'endroit qu'il connaît.

Jean de NIVELLE.

La Prusse et le Vatican

D'après une dépêche de Berlin le ministre des cultes a fait savoir au président de la Chambre des députés de Prusse, que, par une note du 23 avril, le gouvernement avait informé le Curie romaine qu'il était prêt à procéder à une révision plus étendue des lois de mai.

A sa grande satisfaction, le gouvernement a reçu, le 25, une note du cardinal Jacobini où il est dit qu'il était de donner au gouvernement prussien un nouveau et plus particulier témoignage de sa confiance et de sa bonne volonté, le Saint-Père a autorisé le cardinal secrétaire d'Etat à informer ledit gouvernement qu'il désirait que la notification pour la nomination des prêtres aux cures actuellement vacantes commençât dès maintenant, sans aucun délai. Le cardinal exprime l'espoir que le gouvernement appréciera toute l'importance de la présente communication au point de vue des facilités qu'elle apporte au rétablissement de la paix religieuse.

A dire de la Gazette du peuple de Silesie, on aurait reçu du Vatican l'ordre de soumettre au gouvernement les noms des prêtres que l'on propose de nommer aux cures vacantes dans le diocèse.

UN MARIAGE PRINCIER

Paris, 1er mai. — Le mariage de Mme la princesse Amélie avec Monseigneur le duc de Bragança est fixé au samedi 22 mai. Les princesses et les princesses de la maison de France sont attendues à Lisbonne le 19 ou le 20.

M. le comte et Mme la comtesse de Paris emmènent, avec Mme la princesse Amélie, leur fils, Monseigneur le duc d'Orléans et leur fille Mme la princesse Hélène.

Madame la princesse de Joinville, grand'tante de Mgr le duc de Bragança, Mgr le duc de Chartres et Mgr le duc d'Anjou, se rendront également à Lisbonne ainsi que Mgr le duc et Madame la duchesse de Montpensier, venant d'Espagne, et Madame la Duchesse Auguste de Cobourg, venant de Weimar, avec l'un de ses fils.

Parmi les personnes qui accompagneront les princesses, nous pouvons citer : Mme la vicomtesse de Busla, la comtesse douairière de Barral, Madame de Arizaya, la baronne de Paek, Mlle Lovassauer. M. le comte de Paris aura, auprès de lui, deux de ses amis personnels, les ducs de la Tremoille et de Noailles, qu'il avait appelés à l'accompagner à Frohsdorf, aux funérailles de M. le comte de Chambord, le comte d'Haussonville et le marquis de Beauvoir, le comte de Barral, docteur Guenau de Mussy, médecin de la famille royale depuis 40 ans et enfin MM. Morhain et Camille Dupuy, ses secrétaires. Nous pouvons joindre à ces noms ceux du marquis de Bouillé, qui partira avec Mgr le duc de Chartres, du vicomte de Chazelles avec Mgr le duc d'Anjou, de M. Esquivel, avec Mgr le duc de Montpensier et de M. Promart, précepteur de Mgr le duc d'Orléans.

LA SITUATION EN GRÈCE

A Athènes les représentants des cinq puissances ont tenu conseil le 1er mai et devaient communiquer le 2, une dernière note portant que la Grèce a fait des concessions insuffisantes. Comme le gouvernement paraît décidé à ne pas faire de nouvelles concessions, une rupture des relations diplomatiques entre la Grèce et les cinq puissances serait imminente. La situation est tendue.

PETITES NOUVELLES

M. le directeur de l'Assistance publique à Paris, a reçu de Mme A. D. la somme de 10,000 fr. pour les pauvres honteux.

Le neige est tombée hier en grande abondance à Spa et dans tout le bassin de Charleroi.

S. Exc. Mgr de Rende, nonce de Sa Sainteté, est complètement remis de l'indisposition dont il souffrait depuis quelque temps.

employé dans d'autres circonstances. Cette rectification ajoute à l'erreur, prouve aussi l'inexactitude d'un bruit relatif aux conditions opposées par la Grèce et à des engagements pris par la France, que les conseils donnés ne justifient pas.

Le rédacteur du *Rabagas* a été mis en liberté.

D'après les avis de Constantinople du 2 mai, la Porte se disposait à appeler la réserve du premier corps d'armée et à son siège à Constantinople. Cette réserve comprenait un effectif de 25,000 hommes. D'autre part, au contraire, l'amiral turc a suspendu ou ralenti beaucoup de préparatifs maritimes et contremanda l'envoi des recrues de la marine dans la mer Noire.

Dans les cercles diplomatiques de Constantinople on croit que les puissances finiront par accepter la réponse de M. Delyannis du 29 avril moyennant une déclaration supplémentaire fixant des dates pour la réduction graduelle de l'armée grecque.

A Londres, on affirme dans les cercles politiques que les puissances signataires de l'ultimatum ont résolu de laisser sans réponse la note identique que leur a adressée M. Delyannis à la suite de la remise dudit ultimatum. Les termes de ce document restent donc pleinement maintenus quant à présent. D'après des informations d'Athènes puisées à bonne source, le gouvernement russe aurait avisé son représentant à Athènes qu'il ne trouvait pas la réponse de la Grèce satisfaisante. Les représentants des autres puissances comptent recevoir des instructions incessamment.

Londres, 2 mai. — On mande d'Athènes : Les légations autrichienne et italienne ont reçu, de même que la légation russe, une communication de leurs gouvernements. On assure de bonne source que l'Autriche ainsi que la Russie ne considèrent pas la réponse de M. Delyannis comme satisfaisante.

LES GRÈVES

On mande de Decazeville, 2 mai : La Compagnie, qui avait, jusqu'à présent, servi leur traitement entier à tous ses employés, vient de décider que ses agents ne toucheraient plus que la moitié de leurs émoluments à partir d'aujourd'hui jusqu'à la fin de la grève. Quarante employés seraient, dit-on, licenciés : une vive émotion s'agite parmi le personnel.

Decazeville, 2 mai. — Une réunion de tous les mineurs syndiqués aura lieu demain à 8 heures du matin, dans la grande salle de la mairie. L'affiche de convocation signée par M. Bréjon, président et Blanc, secrétaire, n'indique pas les motifs de la convocation ; mais elle porte la mention que les livrets serviront aux ouvriers de carte d'entrée.

D'après une dépêche de Londres, le Haffordshire se trouve menacé d'une grève des plus importantes. Les ouvriers étonnés déclarent que, par suite des réductions qui ont été opérées graduellement sur leurs salaires depuis 5 années et qui représentent un total de 30 0/0, il leur est impossible de vivre. Dans le cas où les patrons se refuseraient à des concessions, 15,000 ouvriers cesseraient le travail.

Enfin aux Etats-Unis d'Amérique, le mouvement en faveur de la limitation de la journée de travail à 8 heures a gagné maintenant beaucoup de villes. Quelques patrons ont accédé à la demande de leurs ouvriers ; les autres ont refusé et leurs ouvriers se sont immédiatement mis en grève. Le mouvement est plus prononcé à Chicago où plusieurs milliers de grévistes ont parcouru hier les rues, il n'y a cependant aucun désordre.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le conseil municipal tiendra sa première séance de la session ordinaire de mai le vendredi 7 mai, à 7 heures et demie du soir. Voici l'ordre du jour :

1. Ouverture de la session de mai ; nomination du secrétaire et des commissions. 2. Liste du jury ; désignation de membres du conseil municipal qui doivent faire partie des commissions. 3. Répartiteurs ; désignation des commissaires-répartiteurs des contributions directes, pour la formation des rôles de 1887. 4. Limitation de l'agglomération de Roubaix ; désignation des délégués du Conseil municipal ; 5. Logements insalubres ; renouvellement du tiers des commissions. 6. Dépenses imprévues ; compte-rendu de l'emploi du crédit pendant la session de Février 1886. 7. Compte administratif et compte de gestion de l'exercice 1885 ; budget supplémentaire de 1886. 8. Mont-de-Piété ; compte administratif et compte de gestion de l'exercice 1885. 9. Sapeurs-pompiers ; projet de réunion du service des sapeurs-pompiers à celui de l'adjudant des Sapeurs-pompiers. 10. Révisivistes ; désignation de ceux de Roubaix ; communication. 11. Mise en adjudication des travaux de construction de la nouvelle gare ; communication. 12. Ecoles diverses ; notes obtenues par les boursiers de la ville ; communication. 13. Fédération des sociétés de pêche ; demande de subside. 14. Fédération des sociétés de tir de la région du Nord ; demande de prix. 15. Omnitibus de Roubaix à Leers ; demande d'un subside. 16. Société de secours aux blessés des armées de terre et de mer ; demande d'augmentation de la subvention annuelle accordée par la ville. 17. Ecole de natation ; mise en adjudication de l'exploitation des buvette et restaurant. 19. Assurance ; homologation d'une police d'assurance concernant la collection des œuvres de M. Naudeau. 20. Ecole d'apprentissage ; projet de création de l'Institut Pasteur ; communication d'une lettre au Comité de souscription. 22. Canal de Roubaix ; rachat des coupons délivrés aux anciens concessionnaires, en vertu de l'acte notarié du 7 août 1857 ; observations de M. le Préfet. 23. Legs de Mlle Housse à divers établissements ; avis du Conseil municipal. 24. Legs de M. Elol Gonthier à la fabrique de l'église sainte-Élisabeth ; avis du Conseil municipal. 25. Octroi ; personnel ; demande de création de nouveaux emplois de préposés. 26. Parc de Barbière ; transformation de ce parc d'octroi en chalet de nécessité. 27. Bâtiments municipaux ; habitations des directeurs et directrices des Ecoles communales ; contributions foncière et des portes et fenêtres. 28. Bâtiments municipaux ; construction d'un dépôt de pompes à incendie. 29. Bâtiments municipaux ; augmentation des prix du div. 29. Bâtiments municipaux ; gymnase municipal ; construction de nouveaux de fer. 30. Bâtiments municipaux ; Eglise Notre-Dame ; demande d'un crédit pour les dépenses. 31. Bâtiments municipaux ; poste de la police de rue des Arts ; compte de mitoyenneté. 32. id. ; école de filles de la rue Pellart ; compte de mitoyenneté. 33. Voirie municipale ; rue de la Gare ; rétrocession des parcelles inutilisées ; rue de la Gare ; sur les résultats de l'enquête. 34. id. ; rue de Beaurewaert ; classement et mise en état de viabilité. 35. id. ; boulevard Gambetta ; construction d'un tronçon d'avenue. 36. id. ; boulevard de Mgr le duc de Brabant ; construction d'un aqueduc central ; proposition de la ville. 37. id. ; cession de terrain à la voie publique ; la société civile Grimonprez-Bosaut. 38. id. ; rue Labryère ; construction d'un aqueduc central. 39. id. ; 39. id. ; ouverture d'une rue nouvelle ; proposition de MM. Deville. 40. id. ; fourniture d'eau pour les besoins communaux, pendant l'exercice 1885 ; demande d'un crédit supplémentaire. 41. id. ; rue des Vélocipèdes ; demande de classement. 42. id. ; rue de la Chaussée ; demande de classement. 43. id. ; rue de la Chaussée ; demande de classement. 44. id. ; avis du conseil sur les résultats de l'enquête. 45. Chemin d'intérêt commun n° 154 ; répartition des dépenses d'entretien. 46. Chemin d'intérêt commun n° 153 ; répartition des dépenses d'entretien. 47. id. ; Epurateur des eaux de l'Esquièrre ; gratification à M. Weber. 48. id. ; Service municipal des eaux ; installation du nouveau transmetteur à distance (système Panshou), entre Roubaix et Terrains MM. Demarché de gré à gré avec la maison Parmenthou et Cie. 49. id. ; fourniture d'eau pour les besoins communaux, pendant l'exercice 1885 ; demande d'un crédit de gratification au régisseur. 50. id. ; Club Nautique ;